



Commune de  
**SAINT NIZIER D'AZERGUES**  
Département du Rhône  
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 069-216902296-20250306-11\_2025-DE



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du 6 mars 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11	Présents : 8	Votants : 11
------------------	--------------	--------------

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY  
M. Alain DEQUEVAUVILLER  
M. Gilles DESCOMBES

M. Bernard GROS  
Mme Chantal JOMARD  
M. Roland PICETTO

Mme Christine VIGNE  
Mme Myriam VOLAY

Excusés : M Guillaume GAUTHIER, donne pouvoir à M Fabien AUGAY  
M Grégory PEGUY donne pouvoir à Myriam VOLAY  
Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD

A été désigné secrétaire de séance : M Gilles DESCOMBES

### **Délibération n° 11-2025 : Approbation du Procès-verbal du 5 février 2025**

Monsieur le Maire met au vote le Procès-Verbal de la séance du 5 février 2025 et demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Transmis au contrôle de légalité le 7 mars 2025  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire





Commune de  
**SAINT NIZIER D'AZERGUES**

Département du Rhône

Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 069-216902296-20250306-12\_2025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 mars 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY

M. Bernard GROS

M. Alain DEQUEVAUVILLER

Mme Chantal JOMARD

M. Gilles DESCOMBES

M. Roland PICCETTO

Mme Christine VIGNE

Mme Myriam VOLAY

Excusés : M Guillaume GAUTHIER, donne pouvoir à M Fabien AUGAY

M Grégory PEGUY donne pouvoir à Myriam VOLAY

Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD

A été désigné secrétaire de séance : M Gilles DESCOMBES

**Délibération n° 12 : Approbation du Compte financier unique 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint Nizier d'Azergues ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	641 657.18€
Recettes	681 060.37€
Résultat de l'exercice	39 403.19€
Excédent /déficit antérieur reporté	32.92€
<b>Total de fonctionnement</b>	<b>39 436.11€</b>

**Section d'Investissement :**

Dépenses	1 128 449.06€
Recettes	1 674 921.27€
Résultat de l'exercice	546 472.21€
Excédent /déficit antérieur reporté	263 056.04€
<b>Total d'investissement</b>	<b>809 528.25€</b>

**L'Ensemble :**

Dépenses	1 770 106.24€
Recettes	2 355 981.64€
Résultat de l'exercice	585 875.40€
Excédent /déficit antérieur reporté	263 088.96€
<b>Résultat de clôture/Solde d'investissement</b>	<b>848 964.36€</b>

**Reste à Réaliser :**

Dépenses	148 400.00€
Recettes	0.00€
<b>Résultat des restes à réaliser</b>	<b>148 400.00€</b>

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Monsieur le Maire Alain DEQUEVAUVILLER, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Christine VIGNE, 1ère adjointe, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité dont 3 pouvoir le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

Transmis au contrôle de légalité le 7 mars 2025  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire






Commune de  
**SAINT NIZIER D'AZERGUES**  
Département du Rhône  
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 069-216902296-20250306-13\_2025-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11	Présents : 8	Votants : 11
------------------	--------------	--------------

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY	M. Bernard GROS	
M. Alain DEQUEVAUVILLER	Mme Chantal JOMARD	
M. Gilles DESCOMBES		Mme Christine VIGNE
	M. Roland PICCETTO	Mme Myriam VOLAY

Excusés : M Guillaume GAUTHIER, donne pouvoir à M Fabien AUGAY  
M Grégory PEGUY donne pouvoir à Myriam VOLAY  
Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD

A été désigné secrétaire de séance : M Gilles DESCOMBES

### Délibération n° 13-2025 : Affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025

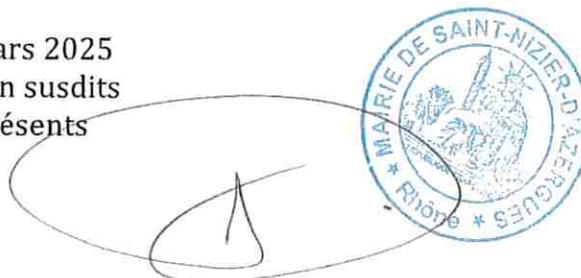
Madame VIGNE, rappelle aux conseillers présents que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 de la commune ont généré un excédent de fonctionnement de 39 436.11€, que l'excédent de fonctionnement antérieur est nul, puisque les RAR en dépenses étaient supérieur à notre excédent d'investissement en 2024 et de fait l'intégralité des résultats 2023 ont été affecté en investissement en 2024.

Elle propose de laisser la somme en fonctionnement au compte 002.

Sur conseil de la commission des finances et après en avoir délibéré, le Maire et les membres présents **DECIDENT à l'unanimité:**

**De laisser 39 436.11 € en fonctionnement au compte 002**

Transmis au contrôle de légalité le 7 mars 2025  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire







Commune de  
**SAINT NIZIER D'AZERGUES**  
Département du Rhône  
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 069-216902296-20250306-14\_2025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 mars 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11	Présents : 8	Votants : 11
------------------	--------------	--------------

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY	M. Bernard GROS	
M. Alain DEQUEVAUVILLER	Mme Chantal JOMARD	
M. Gilles DESCOMBES		Mme Christine VIGNE
	M. Roland PICCETTO	Mme Myriam VOLAY

Excusés : M Guillaume GAUTHIER, donne pouvoir à M Fabien AUGAY  
M Grégory PEGUY donne pouvoir à Myriam VOLAY  
Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD

A été désigné secrétaire de séance : M Gilles DESCOMBES

**Délibération n° 14-2025 : Vote des taux d'imposition 2025**

Madame Christine VIGNE rappelle au Conseil Municipal le taux d'imposition 2024.

Taxes foncières sur les propriétés bâties 23.01 %, taxes foncières sur les propriétés non bâties 22.85 %  
taxes d'habitation 8.01 %

L'Etat fiscal 1259 indiquant les bases prévisionnelles à prendre en compte sur l'exercice 2025 n'étant à ce jour pas notifié le budget prévisionnel 2025 est élaboré avec les bases de 2024.Elle présente la projection faite avec les bases de 2024 avec une augmentation à 0.5%, 1%, et 1.5%

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** d'augmenter les taux de 0.5% :

<b>Taxes foncières sur les propriétés bâties.....</b>	<b>23.51%</b>
<b>Taxes foncières sur les propriétés non bâties.....</b>	<b>23.35 %</b>
<b>Taxes d'habitation sur les résidences secondaires .....</b>	<b>8.51 %</b>

Transmis au contrôle de légalité le 7 Mars 2025  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire







Commune de  
**SAINT NIZIER D'AZERGUES**  
Département du Rhône  
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 069-216902296-20250306-15\_2025-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

#### Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY

M. Bernard GROS

M. Alain DEQUEVAUVILLER

Mme Chantal JOMARD

M. Gilles DESCOMBES

Mme Christine VIGNE

M. Roland PICCETTO

Mme Myriam VOLAY

Excusés : M Guillaume GAUTHIER, donne pouvoir à M Fabien AUGAY

M Grégory PEGUY donne pouvoir à Myriam VOLAY

Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD

A été désigné secrétaire de séance : M Gilles DESCOMBES

### Délibération n° 15- 2025 Recouvrement des charges dues au SYDER pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état des charges dues par la commune de Saint Nizier d'Azergues au Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) pour l'exercice 2025.

Le montant global mis en recouvrement a été arrêté à **24 119.55€** (charges liées aux travaux effectués et lissées sur 15 ans, charges de maintenance d'exploitation de l'éclairage public et contribution administrative).

Le Maire expose que la collectivité doit se prononcer sur le mode de financement des charges dues au SYDER: à savoir soit la fiscalisation (répercussion sur la taxe foncière et d'habitation), soit la budgétisation de tout ou partie des charges dues.

Le Commission des finances propose de fiscaliser à **100%** des charges afin de réduire les dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec le vote suivant :

Pour : 10

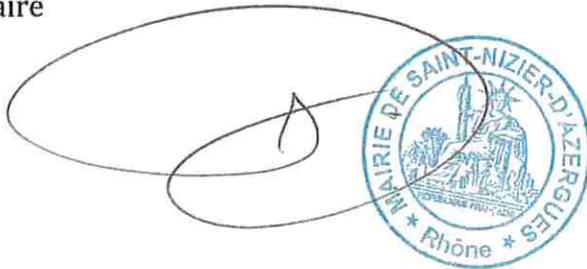
Contre : 0

Abstention : 1

- **DÉCIDE** de fiscaliser en totalité les charges dues au SYDER soit **24 119.55€**
- **CHARGE** le Maire d'informer le SYDER de la présente décision.

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Transmis au contrôle de légalité le 7 mars 2025  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire



The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and loops around a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-NIZIER-D'AZERGUES' around the top edge and 'Rhône' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a town or castle.



Commune de  
**SAINT NIZIER D'AZERGUES**

Département du Rhône

Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 069-216902296-20250306-16\_2025-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 6 mars 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY

M. Alain DEQUEVAUVILLER

M. Gilles DESCOMBES

M. Bernard GROS

Mme Chantal JOMARD

M. Roland PICCETTO

Mme Christine VIGNE

Mme Myriam VOLAY

Excusés : M Guillaume GAUTHIER, donne pouvoir à M Fabien AUGAY

M Grégory PEGUY donne pouvoir à Myriam VOLAY

Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD

A été désigné secrétaire de séance : M Gilles DESCOMBES

### Délibération 16-2025 Remboursement partiel anticipé de l'emprunt contracté pour la construction du Complexe Scolaire.

Mme Christine VIGNE responsable de la commission des finances propose au Conseil municipal de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt n° 007138186 d'un montant de 787 000 contracter en 2024 auprès du Crédit Agricole pour la réalisation d'un complexe scolaire. En effet ce crédit a été mis en place pour permettre à la commune de faire face aux dépenses d'investissement liées à la création du complexe scolaire dans l'attente des subventions.

Les subventions étant en partie perçues, il est maintenant possible de rembourser l'emprunt à hauteur du montant de subvention accordées soit 596 938€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder au remboursement de l'emprunt n° 007138186, contracté pour la construction du Complexe scolaire, à payer les indemnités de remboursement anticipé et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour effectuer ce remboursement.

Transmis au contrôle de légalité le 7 mars 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire







Commune de  
**SAINT NIZIER D'AZERGUES**  
Département du Rhône  
Tel : 04.74.02.00.44

Envoyé en préfecture le 10/03/2025  
Reçu en préfecture le 10/03/2025  
Publié le  
ID : 069-216902296-20250306-17\_2025-DE



E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 mars 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11	Présents : 8	Votants : 11
------------------	--------------	--------------

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY	M. Bernard GROS	
M. Alain DEQUEVAUVILLER	Mme Chantal JOMARD	
M. Gilles DESCOMBES	M. Roland PICETTO	Mme Christine VIGNE
		Mme Myriam VOLAY

Excusés : M Guillaume GAUTHIER, donne pouvoir à M Fabien AUGAY  
M Grégory PEGUY donne pouvoir à Myriam VOLAY  
Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD

A été désigné secrétaire de séance : M Gilles DESCOMBES

### **Délibération n° 17- 2025 Transformation de la mission révision de la carte communale en accompagnement sur le futur PLUI h.**

Face à l'évolution du contexte réglementaire, Monsieur le Maire propose de faire évoluer la mission de révision de la carte communale, que la commune a engagé en 2021 auprès du Cabinet d'urbanisme et Aménagement REALITES.

Pour permettre d'aborder le futur Plan local d'Urbanisme Intercommunal en ayant les éléments de connaissance indispensable et ayant anticipé les décisions à prendre, il est proposé un avenant à la mission initiale. Cet avenant consiste à informer les élus sur le futur PLUI et son contexte d'élaboration et à travailler en amont les thématiques qui seront traitées dans le future document d'urbanisme inter-communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la transformation de la mission du Cabinet REALITES

Transmis au contrôle de légalité le 7 mars 2025  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



